

Date : 07 septembre 2017

1) Code d'identification unique du produit type:

INFR041

Dénominations(s) commerciales(s) :

TMS® dB

2) Usage(s) prévu(s) :

Isolation thermique des bâtiments

3) Fabricant :

**SOPREMA SAS
14, rue de Saint-Nazaire – CS 60121
67025 STRASBOURG cedex
www.soprema.fr**

4) Mandataire :

Non applicable

5) Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

AVCP 3

6a) Norme harmonisée :

EN 13165:2012+A2:2016

Organisme(s) notifié(s) :

Le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE), organisme notifié n°0071 :

- a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type,
 - a délivré les rapports d'essais correspondants,
- selon le système 3.**

7) Performance(s) déclarée(s) :

Caractéristiques essentielles	Performances			Spécification Technique Harmonisée
Épaisseur – d (mm)	27	32 – 37	42 – 122	EN 13165 : 2012 +A2:2016
Résistance thermique – R _D (m ² .K/W)	1,00	1,30 – 1,50	1,85 – 5,55	
Tolérance d'épaisseur	T2			
Réaction au feu	NPD			
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	(a)			
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	(b)			
Caractéristique de durabilité	(b)			
Stabilité dimensionnelle	NPD			
Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	NPD			
Détermination des valeurs de résistance thermique et conductivité thermique après vieillissement	(b)			
Contrainte en compression	NPD			
Résistance à la traction	NPD			
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	(a)			
Fluage en compression	NPD			
Perméabilité à l'eau	(b)			
Absorption d'eau à court terme	NPD			
Absorption d'eau à long terme	NPD			
Planéité après immersion partielle	NPD			
Transmission de la vapeur d'eau	NPD			
Absorption acoustique	NPD			
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	(c)			
Combustion avec incandescence continue	(c)			

(a) La tenue au feu du PU ne se dégrade pas avec le temps.

(b) Toute variation de conductivité thermique et de résistance thermique est traitée et prise en compte dans les valeurs déclarées (Annexe C pour la conductivité thermique et stabilité dimensionnelle pour l'épaisseur).

(c) Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.

8) Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique :

Non applicable

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionnée ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

A Strasbourg

Le Directeur Technique, Mr Laurent JORET

